Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_07-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_07 - Renouvellement de la convention VIFSS (violences intrafamiliales sexistes et sexuelles)

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles a connu une nouvelle impulsion, lors du Grenelle de lutte contre les violences conjugales conclu le 25 novembre 2019.

La fréquence des homicides conjugaux cette année encore démontre que les travaux doivent se poursuivre. L'analyse des rapports des inspections interministérielles récemment diligentées a mis en évidence la nécessité d'assurer une coordination efficace de la politique de lutte contre les violences conjugales au niveau local, et une meilleure transmission des informations entre les différents acteurs et actrices de cette politique publique prioritaire.

L'efficience des actions repose sur une déclinaison opérationnelle, avec la mise en place de dispositifs adaptés aux besoins locaux et en adéquation avec l'offre de services existante ou à construire.

Afin de lutter contre ce fléau dans le département, les services de l'Etat ont établi un schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes signé par une trentaine de partenaires le 20 mai 2021.

Dans ce cadre, et à l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, de nombreux dispositifs ont vu le jour afin d'améliorer la prise en charge des victimes de violences. Le nouveau dispositif expérimenté sur le territoire de l'agglomération lorientaise, comprenant notamment un lieu d'accueil baptisé l'Ecoutille qui a ouvert le 4 octobre 2021, fait partie intégrante des réponses apportées sur le territoire morbihannais.

Pour cette expérimentation, l'ensemble des communes de l'agglomération de Lorient s'est engagé auprès des services de l'Etat, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, pour soutenir la création de ce dispositif dédié aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et plus largement aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Ce projet a été évalué à l'issue de sa première année de fonctionnement pour vérifier l'adéquation des services proposés aux besoins du territoire. Ainsi, à l'issue de la présentation du bilan des premiers mois de mise en œuvre par le CIDFF en partenariat avec la Sauvegarde56, le comité de pilotage du 18 juillet 2022 a validé la mise en œuvre d'un dispositif renforcé et pérenne à compter du 1er janvier 2023, dispositif qui va également s'étendre

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_07-DE

à compter de cette date aux communes de Blavet Bellevue Océan Communauté qui s'engagent de ce fait dans le soutien de ce dispositif aux côtés des partenaires initiaux.

S'organisant autour d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, le dispositif local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes vise d'une part à renforcer la réponse et l'accueil de proximité des victimes, d'autre part à recenser les services déjà existants dans les domaines du droit, du logement, de la citoyenneté, de l'insertion, de la santé et de la solidarité, afin de mutualiser l'offre territoriale et lui donner davantage de lisibilité, et enfin à coordonner les services existants pour assurer un continuum de prise en charge des victimes.

A cette fin, une convention pour 3 ans a été établie pour fixer notamment la participation financière des collectivités signataires. Celle-ci s'achevant le 31 décembre 2025, ce dispositif a été réévalué et doit faire l'objet d'une nouvelle convention. Pour Merlevenez, ce montant de participation est de 1 344 € pour chaque année de la durée de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la participation de la commune de Merlevenez à cette action ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la période 2026-2028.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)